

Madame la directrice, Monsieur le directeur,
Mesdames et Messieurs les professeur.e.s des écoles,

En cette situation de crise inédite, permettez-moi de m'adresser à vous directement et très simplement pour préciser la manière dont je souhaite assumer, avec vous et avec les équipes de circonscription, la responsabilité de mise en œuvre de la continuité pédagogique la semaine prochaine. Ce faisant, je formalise par écrit les propos que j'ai tenus hier devant les représentants des personnels des premier et second degrés. Je joins ci-après le courrier que je viens d'adresser aux maires, accompagné de la note nationale sur l'accueil des enfants des personnels de santé ci-jointe.

Je veux d'abord remercier très sincèrement tous les personnels qui, mettant à distance les doutes et inquiétudes liées à l'actualité sociale des derniers mois, se sont engagés sans compter pour que cette première semaine après les vacances soit gérée de manière sereine. Sachez que je me suis exprimé à plusieurs reprises en ce sens, publiquement et en réunion interne à l'éducation, y compris avec la rectrice.

Les repères ci-après n'ont vocation à s'appliquer que pendant la semaine prochaine, pour nous permettre d'assumer des conditions de fonctionnement sur lesquelles il est difficile d'anticiper, compte tenu du manque de lisibilité dont nous disposons sur le nombre d'enfants des personnels de santé qu'il faudra prendre en charge. Les réflexions sont également guidées par le souci de rassurer des familles déjà très inquiètes à plusieurs titres : l'épidémie qui risque de les toucher, notamment leurs proches les plus âgés ou les plus fragiles ; les conséquences économiques et sociales ; les difficultés liées à la prise en charge de leurs enfants à la maison ; la préoccupation légitime sur l'avenir scolaire de leurs enfants. Pardonnez-moi enfin de faire apparaître certaines de ces réflexions comme des demandes, alors qu'elles relèvent souvent déjà de votre pratique quotidienne.

Le premier souhait est celui d'entretenir la communication et des relations confiantes avec tous les parents d'élèves, dans le prolongement des contacts quotidiens que vous aviez aux entrées et sorties des écoles. Au-delà de la communication par courrier électronique, tout ce que vous pourrez faire en matière d'appel téléphonique, de contact par visioconférence, ou de rencontres personnelles (il n'est pas impossible de recevoir une famille à l'école) sera utile. Dans la mesure du possible, vous communiquerez avec la mairie sur le rythme de vos activités, sur les présences au cours de la semaine, afin de permettre la bonne coordination de l'accès, de l'entretien et du chauffage des locaux.

Si l'objectif prioritaire de la continuité pédagogique est de vous permettre d'assurer la prise en charge de vos élèves à distance, depuis votre domicile, je souhaite que vous puissiez être présents en nombre dans les écoles lundi et mardi pour accueillir les enfants des personnels de santé sur lesquels nous n'avons que peu d'information. Les listes qui m'ont été transmises par l'agence régionale de santé, et qui seront communiquées par les IEN aux directeurs, sont très incomplètes. Elles conduisent à estimer le besoin à 2 à 3 % des élèves pour le département, soit entre 1500 et 3000 élèves, plus particulièrement concentrés dans les zones urbaines. Bien sûr, cela ne remet pas en question la priorité donnée à votre santé personnelle et à la possibilité qui vous est faite de rester au domicile pour prendre en charge vos propres enfants (sur ce dernier point, les directeurs ont reçu le document à transmettre à l'IEN de circonscription). En concertation avec les IEN de circonscription, j'ai décidé de reporter toutes les formations et animations pédagogiques prévues au cours de la semaine prochaine. Celles des semaines suivantes feront l'objet d'une décision chaque jeudi.

S'agissant de la continuité pédagogique elle-même, les retours dont je dispose montrent que vous êtes mobilisés, depuis plusieurs jours, sur une réflexion pragmatique permettant d'articuler la progression pédagogique que vous portez depuis le début de l'année, les ressources accessibles en ligne, la plate forme "Ma classe à la maison" proposée par le CNED, et les espaces numériques de travail (disponibles dans quelques écoles). J'ai demandé aux équipes du pôle ressource de circonscription, toutes affaires cessantes, de prendre en charge votre accompagnement à l'usage

des outils numériques, mais aussi l'appui à l'enseignement à distance. Comme vous le verrez ci-après dans le courrier aux maires, et comme le rappelle régulièrement la rectrice, c'est le projet que vous portez qui est le plus important. Si les contacts personnalisés sont indispensables, et si sont possibles des rencontres à l'école pour apporter aide, contrôle, et pour remettre des documents papier, ces modalités relèvent de votre entière responsabilité pédagogique. De la même façon, il relève de votre responsabilité le fait d'organiser des réunions d'équipe pour échanger sur les modalités de l'enseignement à distance, identifier les difficultés et solutions, planifier la poursuite du travail, mutualiser les réflexions... Vous solliciterez chaque fois que nécessaire l'appui de l'IEN et du pôle ressource de circonscription.

Voir ci-après ce qui concerne les risques de fracture scolaire.

La prise en charge des enfants des personnels de santé est réalisée dans le cadre général du projet de continuité pédagogique. Il n'est en aucun cas demandé d'assurer des cours aux groupes de 10 élèves maximum constitués en établissement. Les élèves réalisent, accompagnés par un enseignant (ou un personnel de l'équipe pédagogique), les activités qu'ils auraient conduites s'ils étaient restés à la maison.

Je souhaite enfin que vos pratiques de mise en œuvre de l'enseignement à distance, vos succès et difficultés, puissent faire l'objet d'échanges et mutualisations d'expériences, comme indiqué ci-dessus avec l'appui du pôle ressource de circonscription. Je vous invite à faire retour à l'IEN de toute pratique dont le partage vous semblera utile pour les autres équipes. Cela pourra porter, par exemple, sur des fonctionnements permettant que les élèves échangent sur les contenus abordés (pour dépasser l'isolement des activités individuelles), sur les échanges entre les élèves présents à l'école et ceux restés au domicile, sur l'usage de ressources spécifiques, sur la mobilisation du dispositif de classe virtuelle du CNED... Des échanges sur m@gistère pourront être éventuellement organisés.

Vous priant d'excuser ce très long message, vous assurant de mon soutien entier et confiant, je vous remercie à nouveau de votre engagement au service des élèves qui nous sont confiés et vous souhaite une bonne fin de week-end.

Eric Lavis,
Inspecteur d'académie de la Savoie

Copie du message envoyé aux maires le 14 mars à 11 heures 54 :

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-joint la note nationale de cadrage du protocole d'accueil des enfants des personnels de santé dans les écoles et établissements du département. Ce document a été diffusé à l'ensemble des directrices et directeurs d'école, et l'agence régionale de santé nous a communiqué une première liste de familles concernées des services hospitaliers. Nous n'avons pour l'instant aucune lisibilité sur les demandes issues des autres catégories professionnelles (médecins de ville, pharmaciens, aides soignants...), mais l'ensemble pourrait représenter 2 à 3 % des effectifs scolarisés dans le premier degré et en collège, soit de l'ordre de 1500 à 3000 élèves, concentrés autour des agglomérations du département.

Les inspectrices et inspecteurs de circonscription échangeront pendant le week-end avec les directeurs d'école pour anticiper sur les demandes qui s'exprimeront lundi matin.

Je remercie celles et ceux d'entre vous qui ont organisé une prise en charge d'enfants dans le cadre du périscolaire. Afin de coordonner nos interventions respectives, je vous propose le cadre d'organisation suivant :

- les enfants d'âge scolaire des personnels de santé, et eux seuls, ont vocation à être pris en charge

dans les écoles où ils bénéficieront d'un service d'accompagnement identique à celui organisé pour leurs camarades restés au domicile ; sauf exception, ils ne pourront bénéficier ni du transport scolaire, ni des services de restauration ;

- sous réserve de vos choix ou possibilités de mise en œuvre, les autres enfants peuvent être pris en charge en périscolaire ou garderie.

Dans le courant de la semaine prochaine, nous aurons l'occasion de faire le point sur les effectifs accueillis dans les différentes écoles et de proposer des regroupements permettant de libérer les personnels enseignants sur les importantes missions liées à l'enseignement à distance et au fonctionnement des classes virtuelles.

Seuls les enfants des personnels de santé seront pris en charge dans les écoles,

Par ailleurs, animé comme vous d'une grande vigilance sur les risques de fracture scolaire, j'attire votre attention sur les points suivants :

- la nécessité de s'appuyer sur le projet pédagogique des enseignants et des équipes, tout comme la prudence vis-à-vis des surcharges de connexion numérique, vont amener les professeurs à recourir plus souvent qu'à l'habitude à la rédaction, l'impression et la diffusion de documents, ce qui aura des conséquences en matière de coûts de fonctionnement ;

- les enseignants veilleront, autant que possible, à avoir des contacts personnalisés avec les élèves et les familles, notamment dans les situations plus fragiles du point de vue de la motivation et des compétences d'accompagnement ; si elles le souhaitent, les équipes pourront organiser des temps de rencontre avec quelques élèves ou familles ;

- dans un certain nombre de cas, les rencontres prévues pour le suivi d'élèves en situation particulière seront maintenues, notamment celles qui permettent la constitution de dossiers conduisant à un examen par la maison départementale des personnes handicapées ;

- pour les familles qui ne disposent pas des équipements numériques (de l'ordre de 5% au niveau national), il est envisageable d'organiser la mise en place, soit d'un prêt de matériel (avec convention de mise à disposition dont nous pouvons fournir un modèle), soit de self-services dans certains lieux de la commune (cela peut parfois être l'école).

S'agissant des personnels enseignants et non enseignants, je leur ai demandé d'être autant que possible présents en nombre dans l'école pendant les premiers jours de la semaine prochaine (sous réserve de leurs contraintes de garde d'enfants et de leur état de santé personnel, relevant des procédures de droit commun), pour recevoir les enfants des personnels de santé et coordonner la continuité pédagogique. Ils pourront ensuite, en relation avec l'équipe de circonscription, développer autant que possible le télétravail et l'accompagnement des élèves depuis leur propre domicile. Cela pourra vous amener, à moyen terme et en fonctionnement courant, à alléger les contraintes de chauffage et d'entretien des locaux.

N'hésitez pas à contacter l'inspectrice ou inspecteur de circonscription pour toute demande de précision.

Vous remerciant de votre soutien et de votre confiance, je vous adresse mes très cordiales salutations.

Eric Lavis, inspecteur d'académie de la Savoie